

OMERS

journal des retraités

NUMÉRO 45 • AUTOMNE • 2009

3

Acquérir de nouvelles aptitudes pour la vie après le travail

4

LA SP d'OMERS approuve des modifications du régime

4

Les employés d'OMERS se mobilisent pour Centraide



Se façonner une nouvelle vie

Voir page 3 >>

Paul Keleher, participant retraité à OMERS, dans son atelier

L'apprentissage, une clé pour ouvrir de nouvelles portes

« On en apprend tous les jours », dit le proverbe.

Pour de nombreux participants retraités, l'apprentissage est devenu un mode de vie. La retraite leur a donné l'occasion de s'adonner à une activité pour laquelle ils n'avaient pas le temps durant leur vie active. Paul Keleher, participant retraité à OMERS, a été militaire, policier et pompier.

Suite à la page 3

Tribunal des services financiers – Avis d’audition

Veillez lire l’avis qui suit du Tribunal des services financiers en ce qui concerne une audition qui survient en 2010.



Dossier TSF n° P0335-2008

TRIBUNAL DES SERVICES FINANCIERS

DANS L’AFFAIRE DE LA *Loi sur les régimes de retraite*, L.R.O. 1990, c. P.8, telle que modifiée par la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l’Ontario*, L.O. 1997, c. 28 (la « LRR »);

ET DANS L’AFFAIRE De l’enregistrement du règlement administratif n° 7 du régime de retraite principal d’OMERS, numéro d’enregistrement 0345983 (le « Régime »);

ET DANS L’AFFAIRE D’une audience en vertu du paragraphe 89 (8) de la LRR.

ENTRE :

SUSAN MCGRATH
requérante

- et -

**LE SURINTENDANT DES SERVICES FINANCIERS,
OMERS ADMINISTRATION CORPORATION et
OMERS SPONSORS CORPORATION**
intimés

AVIS D’AUDIENCE

PRENEZ NOTE QUE le Tribunal des services financiers (le « Tribunal ») tiendra une audience en vertu de l’article 89 de la *Loi sur les régimes de retraite*, R.O. 1990, c. P.8, telle que modifiée (la « LRR ») en ce qui concerne l’Avis d’enregistrement d’une modification (l’« enregistrement ») du surintendant des services financiers (le « Surintendant »), enregistrant le règlement administratif n° 7 comme modification du régime de retraite principal d’OMERS, numéro d’enregistrement 0345983 (le « Régime »).

L’AUDIENCE AURA LIEU les **18, 19, 20 et 21 janvier 2010 et les 8 et 9 février 2010**, à partir de 9 h 30, au Tribunal des services financiers, au 5160, rue Yonge, 14^e étage, Toronto (Ontario).

L’OBJET DE L’AUDIENCE est de décider si le Tribunal devrait confirmer l’enregistrement de l’article 2.1 du règlement administratif n° 7 (la « modification »), qui modifie la méthode de calcul des rajustements fondés sur l’indexation pour les prestations versées en vertu du Régime.

LA QUALITÉ DE PARTIE a été accordée par le Tribunal à OMERS Administration Corporation et à OMERS Sponsors Corporation.

QUESTIONS QUI SERONT TRAITÉES À L’AUDIENCE :

- La modification est-elle nulle au sens du paragraphe 14 (1) de la LRR parce qu’elle réduit le montant ou la valeur de rachat d’un régime de retraite d’une prestation de retraite accumulée aux termes du régime de retraite?
- La modification est-elle nuisible au sens de l’article 26 de la LRR?
- Si la réponse à la question b) est affirmative, les exigences relatives à l’avis, prévues à l’article 26, ont-elles été respectées ou il y a-t-il des motifs, comme énoncé au paragraphe 26 (4) de la LRR, de dispenser de la transmission de l’avis exigé au paragraphe 26 (1)?
- Selon les réponses aux questions a), b) et c) ci-dessus, quel serait le recours approprié, le cas échéant, et devrait-il inclure la révocation de l’enregistrement de la modification?

SI VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER à l’audience, vous devez déposer auprès du greffier du Tribunal, une *Demande de constitution de partie* (formulaire 4), conformément à la règle 38 des *Règles de pratique et de procédure pour les instances devant le Tribunal des services financiers*, n’importe quand, avant le **7 décembre 2009**. Après cette date, vous devez au préalable obtenir le consentement du Tribunal. La demande de constitution de partie (formulaire 4) et les Règles du Tribunal peuvent être obtenues sur le site Web du Tribunal, à <http://www.fstontario.ca/french/Default.asp>.

Les demandes de constitution de partie seront examinées pendant une **conférence préparatoire à l’audience, fixée au 10 décembre 2009, à partir de 9 h 30, dans les bureaux du Tribunal, au 5160, rue Yonge, 14^e étage, salle 20, Toronto (Ontario)**. Si vous souhaitez que votre demande soit examinée, vous devez vous présenter en personne à la conférence préparatoire à l’audience, le 10 décembre 2009. L’octroi de la qualité de partie à un requérant est laissé entièrement à la discrétion du Tribunal.

Les demandes doivent être déposées auprès du greffier aux coordonnées suivantes :

Rhonda Booth, greffière
Tribunal des services financiers
5160, rue Yonge, 14^e étage
Toronto (Ontario) M2N 6L9 Téléc. : 416 226-7750

L’audience sera publique sauf instruction contraire du Tribunal.

SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS à l’audience conformément au présent avis, le Tribunal pourra tenir l’audience en votre absence et vous n’aurez plus droit à d’autres avis dans cette instance.

FAIT dans la ville de Toronto, ce lundi 17 août 2009.

Rhonda Booth
Greffière
Tribunal des services financiers

Suite de la page 1

Depuis sa retraite, il dit qu'il a passé beaucoup de temps à suivre des cours d'art.

« L'art m'a toujours intéressé, mais je n'ai jamais eu le temps de m'investir sérieusement, explique Paul. Ce n'est pas facile quand on travaille par équipes – je manquais souvent les cours. »

Paul est entré dans la police à 16 ans, à Oxford, en Angleterre. Après quelques années dans l'armée britannique et la marine marchande, il a réintégré la police d'Oxford.

Lorsque Paul et sa famille se sont installés au Canada, Paul est entré dans la police de Toronto avant de rejoindre les services d'incendie, dont il a pris sa retraite en 2005, avec le grade de capitaine.

Depuis, Paul se consacre à l'art et a suivi de nombreux cours – sculpture, bronze, aquarelle, peinture à l'huile et poterie. Il prend actuellement des cours en dessin du visage humain.

« La sculpture est ma discipline préférée, avoue Paul. C'est une activité que j'adore. »

Paul a également perfectionné ses compétences de navigation, en suivant des cours de navigation de plaisance et de formation aux fonctions d'urgence en mer. Il a ainsi obtenu un permis de capitaine avec restrictions pour pouvoir travailler dans le port de Toronto.

« Pendant l'été, je travaille comme matelot ou capitaine sur les navires de plaisance pour touristes et les bateaux de réceptions », dit Paul. Il supervise également les mises à l'eau pour un club de voile de Toronto. « Grâce à ces activités, nous pouvons partir en voyage pendant les longs mois d'hiver. »

Paul explique que c'était une excellente idée de participer à une séance d'information d'OMERS sur les sources de revenu avant sa retraite. Et aussi que les réductions offertes aux personnes âgées – y compris pour ses cours – sont l'un des avantages de la retraite.

Jean Dungey, ancienne infirmière autorisée dans un Centre d'accès aux soins communautaires, raconte qu'elle n'utilisait pas d'ordinateur au travail mais que, depuis sa retraite, elle a suivi plusieurs cours d'informatique et que l'ordinateur fait aujourd'hui partie de son quotidien.

« L'ordinateur est vraiment une invention merveilleuse, dit Jean. Le courriel est génial. Il permet aux gens de rester en contact avec leur famille. Je m'en sers tous les jours. D'ailleurs, j'y passe presque trop de temps. »

Jean a suivi un cours sur les appareils photo numériques après qu'un ami ait insisté pour qu'elle en achète un avant un voyage en Israël en 2008.

« Je lui ai expliqué que je ne prenais pas beaucoup de photos, mais il m'a emmenée dans un magasin Walmart et il m'a aidée à choisir un appareil, raconte Jean. Finalement, j'ai pris plus de 200 photos en Israël. »

Après sa retraite, Jean s'est également remise au piano.

Elle a suivi des cours de piano de la 2^e année à la 9^e année au Conservatoire royal de musique.

« J'avais pris de cours de piano quand j'étais petite, dit Jean. Mais mon travail d'infirmière ne me laissait pas beaucoup de temps pour jouer. Je m'étais toujours promis de m'y



« C'est important d'avoir des passe-temps avant de partir à la retraite. »

– Jean Dungey

remettre quand je serais à la retraite. »

« Dans le centre pour retraités où je vis à Cambridge, il y a un auditorium pour les services religieux. J'ai donc l'occasion de jouer régulièrement, poursuit-elle. C'est important d'avoir des passe-temps avant de partir à la retraite, même s'il n'est jamais trop tard pour en trouver après. »

Conseils d'anciens

Quel est votre meilleur conseil sur la retraite? Si vous souhaitez partager vos conseils avec d'autres participants, remplissez le questionnaire en ligne à : www.omers.com/Retirees/Words to the wise.

À la question « Quels ont été les avantages d'OMERS pour vous? », Jean a répondu : « Une bonne rente de retraite. »

La SP d'OMERS approuve des modifications du régime

La Société de promotion d'OMERS (« la SP ») a approuvé récemment deux propositions de modification du régime. Ces modifications n'ont pas d'incidence sur les participants retraités à OMERS.

« Ces modifications constituent une première étape indispensable pour nous permettre d'assurer la sécurité des régimes d'OMERS », a déclaré la coprésidente de la SP d'OMERS, Marianne Love.

« La SP continuera de surveiller attentivement la capitalisation du régime, à la fin de chaque année, afin de déterminer si de nouvelles modifications sont nécessaires », a ajouté le coprésident de la SP, Brian O'Keefe.

À la fin de 2008, le régime

principal d'OMERS accusait une insuffisance de capitalisation de 279 millions de dollars. À court terme, cette insuffisance est susceptible de se creuser. En 2009, la SP a envisagé plusieurs propositions pour faire face à l'insuffisance de capitalisation et a approuvé ces deux modifications :

Hausse des taux de cotisation

À partir de la première période de paie complète en 2010, les cotisations versées par les participants

actifs, et à part égale par leurs employeurs, subiront une légère augmentation. Ces taux resteront en vigueur jusqu'à la fin de 2012, sauf si la SP en décide autrement.

Plafond sur la rémunération au rendement dans le salaire cotisable, à compter de 2011

Cette modification prévoit d'imposer un plafond salarial à des fins de la retraite correspondant à 150 % du salaire cotisable calculé avant la rémunération au rendement. Ce plafond prendra effet le 1^{er} janvier 2011. La rémunération au rendement supérieure au montant plafonné ne sera pas prise en compte dans le calcul de la rente de retraite ni dans la déduction des cotisations.

Les employés d'OMERS se mobilisent en faveur de Centraide

Les employés d'OMERS sont fiers de soutenir les efforts de Centraide.

« Centraide offre un soutien essentiel aux organismes qui bâtissent des quartiers solides, offrent des services aux personnes âgées et des activités aux jeunes, aident les nouveaux arrivants à exploiter leur potentiel, et bien d'autres choses encore », explique John Macdonald, président de la campagne des employés d'OMERS.

L'année dernière, les employés

d'OMERS et de ses entités de placement ont levé plus de 450 000 \$ pour cette grande cause. « Cette année, nous voulons faire encore mieux », affirme M. Macdonald.

De nombreux employés d'OMERS font un don personnel à Centraide sur leur chèque de paie. « C'est une preuve de l'exceptionnelle capacité de mobilisation du personnel d'OMERS et de la qualité de notre organisme, commente

M. Macdonald. Chacun fait l'effort de s'engager personnellement, de s'informer sur les programmes de Centraide, et de réfléchir à ce que nous avons et à ce que nous pouvons faire pour cette grande cause. »

Pour en savoir plus sur les initiatives des employés d'OMERS ou pour les soutenir dans leurs efforts de mobilisation en faveur de Centraide, consultez www.omers.com.



En cas de divergence entre les renseignements qui figurent dans ce journal et la Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (la « Loi de 2006 sur OMERS ») et le texte du régime, la Loi de 2006 sur OMERS et le texte du régime prévalent.

Téléphone
416-369-2444
1-800-387-0813

Télécopieur
416-369-9704
1-877-369-9704

Courriel
client@omers.com
(en français ou anglais)

Poste
1, avenue University
Bureau 800
Toronto ON M5J 2P1

Web
www.omers.com

ISSN 1913-7451 (Imprimé)
ISSN 1913-746X (En ligne)



Imprimé sur du papier comprenant 50 % de matériaux recyclés et 25 % de déchets post-consommation.

Available in English

Entente d'envoi de publication no : 40010368